

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 69-1289/SG/CG accordant l'agrément administratif, en application du Code des Investissements, à M. Moussa Ahmed Idriss {Î pour l'installation d'une boulangerie située rue des Afars.

n° 69-1289/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
27 août 1969

Numéro JO  
n° 18 du 10/09/1969

Date du numéro  
10 septembre 1969

### VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire 'Francais de Afars et des Issas: Vu l'arrêté n° 1784/SG du 26 novembre 1968 portant constitution du Conseil de Gouvernement, nomination des Ministres le composant et fixant les attributions individuelles de ceux-ci : Vu Code des Investissements 11190400N Vu la demande d'agrément présentée par M. Moussa Ahmed Idriss

**Vu** procès-verbal de la réunion de la Commission Territoriale d'Agrément, en date du 26 juin 1969

Sur proposition du Ministre des Finances et du Plan

Le Conseil de Gouvernement entendu en sa séance du 27 août 1969,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

—Les propositions formulées par la Commission territoriale d'Agrément, lors de sa séance du 26 juin 1969, sont approuvées;

#### Art. 2

L'agrément prévu par l'article du Code des Investissements est accordé à M. Moussa Ahmed Idriss pour l'installation conforme au programme examiné par la Commission susvisée d'une boulangerie sur le terrain défini par le titre foncier n° 149, notamment en ce qui concerne l'application de l'article 16 du code susvisé.